

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 11 janvier 2021 à 16h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Nicolas Proulx mandataire pour la propriété située au 891, rue Gagnon (lot : 6 324 093), Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial (4 logements) dont les marges latérales arrières seront de 2.55 mètres, la marge avant Est de 2.98 mètres et Ouest de 2.12 mètres au lieu de 3.43 mètres pour chacune de ces marges, et la marge arrière de 6.8 mètres au lieu de 10 mètres, le tout tel que mentionné à la grille des spécifications zone 211 R, note 5 du règlement de zonage 707;


DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

891, rue Gagnon, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19](http://www.ville.sthonore.qc.ca/actualites/information_municipale_COVID-19).

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 8 janvier 2021.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt et unième jour de décembre deux mille vingt.


Pour Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 21 décembre 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^{ème} jour de décembre 2020.

